

Procès –verbal de la réunion

Conseil Municipal du Jeudi 24 Octobre 2013

L'an deux mil treize, le jeudi 24 octobre, les membres du Conseil Municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 20h30 à la mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : Jeudi 17 octobre 2013

Étaient présents : MM CALLIOT Michel, CHOLET Didier, LAUNAY Jacques, NABUCET Frédéric, ROUXEL Fred, GIRARD Jacques, GUEGAN André, HOURDIN Xavier, MAIGNAN André, Mmes BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUS Josiane, LEVEQUE Christiane, TADIER Joële.

Étaient absents représentés : Mme DE LA MOUSSAYE Martine représentée par Mme BLINTZOWSKY, M PELLAN Philippe représenté par Mme TADIER, Mme MARTIN Caroline représentée par M GUEGAN.

Était absent non représenté : M YOBE Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers absents représentés : 3

Nombre de conseiller absent non représenté : 1

Madame BLINTZOWSKY Christiane, est élue secrétaire de séance.

Lecture faite, le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande s'il est possible de modifier l'ordre de passage des dossiers afin de pouvoir libérer l'agent qui a suivi les dossiers de la commission travaux. Avis favorable du Conseil Municipal.

RAPPORT de la Commission TRAVAUX :

- 1) **Voirie programme communautaire 2014 :** M Jacques LAUNAY, Adjoint en charge des travaux liste les secteurs qui seront proposés à la Communauté de Communes dans le cadre de l'enveloppe annuelle : Le Vaurouault, Saint Sébastien, La Ville Men, Allée de l'Hermitage, rue du Moulin, Route des Rues.
- 2) **Voirie programme communal 2014 :** Trottoir de la rue des Ormes, Parking du golf, petit parking de l'Anse du Croc y compris l'accès à ce parking.
- 3) **Chemins ruraux :** Les chemins ruraux feront l'objet d'un entretien courant par les services techniques.
- 4) **Aménagement de la rue de la Pointe aux Chèvres :** Les travaux avancent bien. Les raccordements de descente des eaux pluviales sont réalisés. Les tracés concernant les trottoirs seront réalisés prochainement. Une modification sera faite au niveau du ralentisseur situé près de la rue du Moulin pour tenir compte de la présence des réseaux. Le choix du mobilier urbain sera fait au cours d'une réunion de la commission travaux. Le Maire rappelle que les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis à 14 h 30, les élus peuvent y participer s'ils le souhaitent.

Délibération n° 2013-2-104 : Aménagement de la Route des Rues :

Suite au rapport de la commission travaux, Madame le Maire expose que l'aménagement de la Route des Rues, de la Grenouillère jusqu'à Hauteville ne peut en l'état être confié à la Communauté des Communes. Préalablement, il est indispensable de traiter le réseau d'eau pluvial, problème identifié par le schéma directeur pluvial ; de même, il faudrait envisager l'effacement des réseaux. La complexité du dossier technique suppose l'assistance d'un cabinet d'étude.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne son accord pour un démarrage de l'étude et des travaux d'aménagement de la Route des Rues,**
- **Donne son accord pour le lancement d'une consultation afin de désigner un cabinet de maîtrise d'oeuvre pour une étude et un suivi des travaux du réseau pluvial et de l'effacement des réseaux ;**
- **Donne son accord pour le lancement d'une consultation de géomètre pour l'établissement d'un levé topographique.**

Délibération n° 2013-2-105 : Rénovation de la Salle des Fêtes, choix du cabinet SPS

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été faite en vue de choisir un cabinet pour la mission SPS (Coordination Sécurité Protection Santé) dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes. Six cabinets ont répondu à la consultation. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide de retenir le cabinet SBC pour un montant TTC de 1004,34€,**
- **autorise le Maire à signer le contrat.**

Délibération n° 2013-2-106 : Rénovation de la salle des fêtes, choix du cabinet pour la mission contrôle technique :

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été faite en vue de Madame le Maire informe le Conseil que du fait de l'existence d'une charpente métallique porteuse, il y a nécessité d'alléger la couverture. L'architecte sera donc amené à nous proposer des solutions techniques adaptées par exemple, matériaux légers sous forme de membrane. Pour la même raison, il faudra sans doute envisager un changement des dalles de plafond intérieur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de retenir le cabinet Qualiconsult pour une mission de contrôle technique pour un montant TTC de 1480,05€,**
- **Autorise le Maire à signer le contrat.**

Délibération n° 2013-2-107 : Aménagement de la traversée de Pléhérel-Plage ; Avenant n° 1 au marché EIFFAGE :

Madame le Maire rappelle qu'un marché a été signé avec l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation des travaux de la traversée de Pléhérel-Plage. L'acte d'engagement ne mentionnait pas la possibilité de recourir à une sous-traitance d'une partie des prestations. L'entreprise EIFFAGE a fait parvenir depuis une déclaration de sous-traitance pour la pose de bordures de trottoirs qu'elle propose de confier à l'entreprise ARMOR PAVAGE pour un montant TTC de 20770,93€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché EIFFAGE qui confie la sous-traitance de la pose de bordure à l'entreprise ARMOR PAVAGE pour un montant de 17367,00€ HT soit 20770,93€ TTC.**

Délibération n° 2013-2-108 : Construction d'une fumière et d'un stockage pour fourrage, centre équestre communal :

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2012-2-157, le Conseil Municipal a donné son accord pour la construction d'une fumière au centre équestre communal de Pléhérel-Plage. Une consultation a été faite auprès des entreprises pour le lot terrassement et une autre pour le lot charpente et bardage.

Trois entreprises ont répondu sur le lot terrassement, quatre entreprises ont répondu sur le lot charpente et bardage.

La commission travaux propose de retenir l'entreprise OLERON de Pluduno pour les deux lots avec comme variante la suppression du poteau central, la pose d'une poutre de grande portée et l'élévation d'un mur banché, pour un total de travaux arrêté à la somme de 33168,80€ HT soit 39669,88€ TTC.

Le Conseil Municipal, entendu et à l'unanimité :

- **Décide de retenir l'entreprise OLERON de Pluduno pour le lot 1 terrassement avec la variante indiquée pour un montant de 17516,60€ HT ;**
- **Décide de retenir l'entreprise OLERON de Pluduno pour le lot 2 : charpente et bardage avec la même variante pour un montant de 15652,20€ HT.**
- **Autorise le Maire à signer les devis correspondants au montant indiqués.**

Délibération n° 2013-2-109 : Lotissement des Petites Fontaines ; travaux pour la voirie définitive :

Madame BLINTZOWSKY Christiane informe le Conseil Municipal que les travaux relatifs à la voirie définitive du lotissement des Petites Fontaines ne pouvaient pas être réalisés tant que les lots n'étaient pas construits et cela pour éviter que la voirie ne soit endommagée par les engins de travaux.

L'ensemble des lots étant construit, une consultation a été faite pour choisir l'entreprise qui sera chargée des travaux de voirie définitive.

La commission travaux propose à l'assemblée de retenir parmi les quatre dossiers reçus en mairie, l'entreprise EIFFAGE TP Ouest pour un montant de 36292,00€ HT, soit 43405,23€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de retenir l'entreprise Eiffage TP Ouest pour un montant de travaux arrêté à la somme de 36292,00€ HT soit 43405,23€ TTC**
- **Autorise le Maire à signer le devis correspondant au montant indiqué.**

Délibération n° 2013-2-110 : Lotissement des Petites Fontaines ; Eclairage Public :

Madame BLINTZOWSKY Christiane expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux de voirie définitive comporte également la mise en place de l'éclairage public. Le Syndicat Départemental d'Electricité, compétant en la matière a fait parvenir une proposition chiffrée du coût des travaux à la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-Approuve le projet d'éclairage public du lotissement des Petites Fontaines présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 10500€ TTC (coût total majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence » .

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 50% calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de

5%, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention, pré-citée et conformément au règlement.

Délibération n° 2013-2-111 : Tarifs Publics 2014

Madame BLINTZOWSKY Christiane, Adjointe en charge des Finances donne lecture des propositions de la commission finances concernant les tarifs publics applicables à compter du 1 janvier 2014. Les tarifs modifiés par rapport à 2013 ont subi une augmentation de 2% (sous réserve des arrondis). La commission propose de laisser inchangés les tarifs portant sur la taxe de séjour, les photocopies, l'occupation du domaine public, les non rendus à la bibliothèque, la cantine, la garderie et le camping.

LOCATIONS DE SALLES				
	Commune 1 jour	Commune 2 jours	hors commune 1 jour	hors commune 2 jours
Salle des Fêtes				
mariage buffet banquet	165	250	211	315
vin d'honneur	62			70
réunion AG sans repas				103
exposition vente (occupation à but lucratif)	211	315	304	455
associations communales (2 gratuites maximum par an)	62			
Grande Abbaye				
vin d'honneur	48		48	
buffet froid	100	150	119	176
exposition estivale (sauf si nettoyage par l'occupant)	47			
forfait horaire pour occupation à but lucratif)	16			23
Salle des fêtes - Grande Abbaye				
forfait occasionnel (pique-nique)	62		62	
DROITS DE PLACE marchés Fréhel / Sables d'Or / Vieux Bourg	Abonnés (au mètre linéaire)	Occasionnel (au mètre linéaire)		

hors saison	0,88 + 1,78 EDF/ marché	1,04 + 1,78 EDF /marché
saison	1,61 + 1,78 EDF / marché	1,93 + 1,78 EDF/ marché
démonstrateur		5,20 + 1,78 EDF
DROITS DE PLACE des Commerces sur le camping	commerce fixe	commerce itinérant
ml/jour (EDF facturé au kW)	1,12	
forfait mensuel		78
DROITS DE PLACE (extérieur)		
brocanteurs antiquaires		4,10 / ml / exposant (hors électricité)
ABONNEMENT JOURNAL		
abonnement annuel		38,50
LOCATION WC AUTONOMES		
associations et particuliers (pour 24 heures)		53
FACTURATION DE TRAVAUX AUTRES COLLECTIVITES		
A l'heure réelle effectuée		21,50
CANTINE SCOLAIRE		
Tarif unitaire		2,20 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013-2014
TAXE DE SEJOUR		Adultes (+ 13 ans)
hôtel sans étoile - meublé de 4 ^e Cat	0,40 / nuit	taxe de séjour applicable du 1 ^{er} mai au 30 septembre
hôtel 1 étoile - meublé de 3 ^e catégorie	0,50 / nuit	
hôtel 2 étoiles - meublé de 2 ^e catégorie	0,70 / nuit	
hôtel 3 étoiles - meublé de 1 ^e catégorie	0,80 / nuit	
campings 1 et 2 étoiles	0,20 / nuit	
campings 3 et 4 étoiles	0,25 / nuit	
CIMETIERE	Concession	
15 ans		284
30 ans	88	568

50 ans	142		
CYBERCOMMUNE	Commune	Hors commune	
Abonnement familial internet illimité	52	73	
abonnement individuel internet illimité	35	48	
sans abonnement heure internet comprise	3,30	4,75	
sans abonnement 1/2 heure internet comprise	2,25	3,20	
sans abonnement heure sans internet	1,75	2,45	
sans abonnement 1/2 heure sans internet	1,25	1,75	
impression la page (écriture normale)	0,20	0,20	
impression la page couleur	0,60	0,60	
impression papier couleur	0,20	0,20	
impression papier photo	2,90	2,90	
demandeurs d'emploi (sur présentation de justificatifs)	0,00	0,00	
PHOTOCOPIES	Public	Associations	
format A4	0,25	0,15	
format A3	0,30	0,15	
dupli copieur (mini 100 copies)	0,10	0,10	
MOUILLAGES	Commune	Hors commune	
Port barrier	53	68	
TARIFS ANIMATIONS	Manège	Marionnettes	Cirques
	21/ jour	gratuit	109/jour
OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL			
par m ² sur le territoire communal, y	11,00		

compris camping et hors Sables d'Or		
par m ² sur le site de Sables d'Or		22,00
SALLE DE TENNIS		
Jeton pour éclairage de la salle		1,75
heure de tennis en salle		7,50/ heure
location annuelle		100
BIBLIOTHEQUE (prêts gratuits)		facturés (si non rendus ou perdus)
Roman (adultes)		25,00
CD audio (adultes et enfants)		15,00
DVD		35,00
livres documentaires et BD (adultes)		35,00
livres (BD albums romans documentaires) enfants		25,00

GARDERIE		1 heure	2 heures	3 heures	4 heures
Dans le cas d'un seul enfant tarification à la 1/2 heure : 0,70 € Goûter : 0,50 €	1er enfant	1,15	2,00	2,60	3,30
	2ème enfant	0,90	1,40	2,00	2,70
	<i>total</i>	2,05	3,40	4,60	6,00
	3ème enfant	0,60	0,90	1,30	1,70
	<i>total</i>	2,65	4,30	5,90	7,70

**TARIF CAMPING MUNICIPAL DU PONT DE L'ETANG
ANNEE 2013**

PERIODE	pleine saison	hors saison
	15 juin au 15 septembre	
Personne de plus de 7 ans	3,85	2,85
Enfant de 4 à 7 ans	1,65	1,25
Caravane ou tente	2,75	2,05
Voiture	2,40	1,75
Bateau	1,35	1,00
Moto	1,00	0,70
Camping-car	5,10	3,55
Electricité	2,45	2,45

Chien	1,00	0,60
Voiture visiteur	1,85	1,45
Garage mort	5,10	3,75
Garage mort branché EDF	11,90	
Garage mort 10 juillet au 15 août	9,65	
Adaptateur non restitué	30,00	30,00
TAXE DE SEJOUR du 1^{er} Mai au 30 septembre		
0,20 €/ personne de plus de 13 ans / jour		

Les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Délibération n° 2013-2-112 : Taxe d'aménagement :

Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des finances, indique que la commission finances propose de reconduire pour l'année 2014, le taux actuellement en vigueur, soit 2%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Fixe le taux de la Taxe d'Aménagement à 2%**
- **Précise que ce taux est applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.**

Délibération n° 2013-2-113 : Souscription de deux emprunts :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, Adjointe en charge des finances, rappelle qu'une consultation a été faite concernant le financement à 50% du coût des opérations suivantes : acquisition d'un terrain d'une part et l'aménagement de la traversée de Pléhérel-Plage d'autre part. La commission finances propose de retenir les offres suivantes :

Pour l'acquisition du terrain :

Organisme : Crédit Mutuel de Bretagne

Montant : 135000€

Durée du prêt : 10 ans

Taux : 3,15%

Amortissements constants

Remboursements trimestriels

Frais et Commissions : 0,15% du montant du prêt.

Pour la traversée de Pléhérel-Plage :

Organisme : Crédit Mutuel de Bretagne

Montant : 165000€

Durée du prêt : 15 ans

Taux : 3,75%

Remboursements trimestriels

Frais et commissions : 0,15% du montant du prêt.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité pour ce qui concerne le prêt relatif au financement du terrain et par 17 voix pour et une abstention (M HOURDIN) pour ce qui concerne le financement de la traversée de Pléhérel-Plage :

- **Approuve les offres citées ci-dessus.**
- **Autorise le Maire à signer les deux contrats de prêt.**

Délibération n° 2013-2-114 : Décisions modificatives :

A) Budget communal

Madame BLINTZOWSKY Christiane, Adjointe, chargée des finances, informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des ajustements financiers concernant les programmes d'investissement au chapitre 23, d'une part pour le programme Cale du Vieux Bourg et la fumière du centre équestre d'autre part. Elle propose les décisions modificatives suivantes :

Chapitre 23 :

- 2313 - opération 50 (Fumière centre équestre) : + 15000€
- 2313 - opération 118 (Cale du Vieux Bourg) : + 20000€
- 2313 - opération 69 (rue du Moulin) : - 35000€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la décision modificative.**

B) Budget camping :

Il s'agit de régulariser l'article 61551 (entretien matériel roulant) dans le chapitre 011.

- **61522 : entretien des bâtiments : -800€**
- **61551 : entretien matériel roulant : +800€**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la décision modificative.**

Délibération n° 2013-2-115 : Approbation du rapport d'activités du casino de Fréhel saison 2010/2011 et 2011/2012 :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activités du Casino pour les saisons 2010/2011 et 2011/2012. Ceux-ci, examinés par la commission de contrôle d'exécution du service public le 15 octobre 2013 comportent les éléments suivants :

- Présentation de la société délégataire
- Liste des associés de la S.A.S Duchesse Anne
- Extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés
- Conditions administratives d'exploitation des jeux, et notamment le cahier des charges
- Composition des membres du Comité de direction de la S.A.S Duchesse Anne
- Eléments techniques et financiers relatifs à ces deux exercices
- Notes sur l'activité
- PV du Conseil d'Administration du 25 Avril 2012
- Registre de sécurité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Sur la proposition de la commission de contrôle d'exécution du service public, **APPROUVE** les rapports d'activités du casino de Fréhel pour les saisons 2010/2011 et 2011/2012.

Plan Local d'Urbanisme : Clôture de l'enquête publique :

Monsieur CHOLET Didier, Adjoint en charge de l'urbanisme rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'enquête conjointe relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme,

au Schéma Directeur Pluvial et au Schéma d'Assainissement Collectif est close depuis le 30 septembre 2013. Le Commissaire enquêteur a enregistré 42 observations. Ces observations seront analysées lors de la réunion qui sera organisée le 5 novembre 2013 en présence du cabinet chargé de l'étude. Le Conseil Municipal statuera sur ces observations avant l'approbation du document.

Délibération n° 2013-2-116 : Avis du Conseil sur le projet de loi dit «ALUR» et notamment l'article n°63 :

Madame le Maire donne lecture de la lettre adressée en mairie par le Président de l'association des Maires ruraux de France au sujet du projet de loi dit « ALUR » (Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové » qui prévoit à son article 63 de doter « de plein droit » de la compétence de réalisation des plans locaux d'urbanisme, les communautés de communes.

Cette loi enlèverait toute capacité de maîtrise et d'orientation du développement communal et affaiblirait le Maire en supprimant son autorité et sa légitimité. Elle introduirait une tutelle entre collectivités et ne règlera en rien les problèmes auxquels sont confrontés les élus lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Les grandes orientations en matière d'urbanisme doivent être traitées en premier lieu à l'échelon communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour et une abstention (M HOURDIN)

- **S'oppose fortement** au transfert de la compétence de droit à la Communauté des Communes pour l'élaboration des documents d'urbanisme de la commune prévu par l'article 63 de la loi dit « ALUR ».
- **Souhaite vivement** le retrait cet article dans le projet de loi.

Délibération n° 2013-2-117 : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

Madame le Maire rappelle que ce rapport a été remis à l'ensemble du Conseil Municipal afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Celui-ci est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Délibération n° 2013-2-118 : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable :

Madame le Maire rappelle que ce rapport a été remis à l'ensemble du Conseil Municipal afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Celui-ci est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et une abstention (M HOURDIN) :

- **Adopte** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Délibération n°2013-2-119 : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement collectif :

Madame le Maire rappelle que ce rapport a été remis à l'ensemble du Conseil Municipal afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Celui-ci est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Délibération n° 2013-2-120 : Aménagement des rythmes scolaires :

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre est en vigueur depuis la rentrée 2013. Certaines communes ont appliqué la mesure à la rentrée 2013, elle sera appliquée à l'ensemble des communes à la rentrée 2014.

Il conviendrait donc dans un premier temps de fixer la composition du groupe de travail qui aura la charge de fixer l'organisation scolaire des écoles et d'élaborer le projet éducatif territorial.

Madame le Maire informe les élus que le décret s'applique de droit aux établissements publics. Monsieur le Directeur de l'école privée a souhaité que son établissement puisse être associé à cette réforme.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide de fixer comme suit le groupe de travail « Aménagement des Rythmes scolaire » :

- L'ensemble des enseignants des établissements scolaires de la commune,
- Les représentants titulaires des parents d'élèves des établissements scolaires,
- Madame MOISAN Michèle, MM CALLIOT Michel, Monsieur CHOLET Didier, représentants du Conseil Municipal.
- Le Représentant de la DDEN.

Aménagement de la Vallée de Diane :

Monsieur CALLIOT Michel, Adjoint, en charge de dossier fait le point des divers échanges avec la mairie de Plurien au sujet de l'aménagement de la Vallée de Diane. Une commission a été nommée à cet effet comprenant Mesdames MOISAN Michèle et MARTIN Caroline, Messieurs CALLIOT Michel et CHOLET Didier représentants de la commune de Fréhel et Madame ESNAULT Maryvonne, Messieurs ESNAULT Daniel, ALORY Daniel, RENAULT Marcel et MAHE Joseph, représentants de la commune de PLURIEN.

Monsieur CALLIOT informe les membres du Conseil Municipal qu'il demandera à la mairie de Plurien de programmer rapidement une réunion de cette commission.

Délibération n° 2013-2-121 : Organisation Fêtes de Noël 2013 des enfants du personnel communal :

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer le montant de la somme allouée aux enfants du personnel communal, à l'occasion des fêtes de Noël 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Attribue** la somme de 30€ à chacun des enfants du personnel communal, jusqu'à l'âge de 12 ans révolu au 31 décembre 2013.

Délibération n° 2013-2- 122 : Concours illuminations de Noël 2013 :

Madame le Maire souhaite renouveler le concours d'illuminations ouvert aux habitants et aux commerçants de Fréhel, à l'occasion des fêtes de Noël 2013. Elle propose au titre des récompenses, des bons d'achat à faire valoir uniquement chez les commerçants de Fréhel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** de doter le concours communal des illuminations de Noël 2013
- **Dit** que la dépense sera faite au compte 6232-fêtes et Cérémonies- chapitre 011

Association GYM-DANSE :

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association Gym-danse, qui remercie la commune pour la subvention qui lui a été allouée en 2013.

Restauration collective et produits locaux :

Madame le Maire donne lecture du courrier du Pays de Dinan concernant l'organisation à titre expérimental d'une filière d'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux dans le Pays de Dinan. Cette lettre s'adresse d'une part aux producteurs intéressés par la fourniture des produits et aux établissements collectifs qui souhaitent s'associer à cette démarche.

Madame MEHOUS Josiane informe les membres du Conseil Municipal qu'en qualité de producteur, son exploitation participe à cette démarche.

Une réunion d'information est prévue le lundi 18 novembre à 18 h, salle Beaumanoir de la Maison du Département à Dinan.

Ouvrages de la bibliothèque :

Monsieur HOURDIN Xavier informe qu'il a récupéré des ouvrages dans une poubelle à côté du cimetière. Une enquête administrative permettra d'en savoir plus sur ce dépôt.

Circuit de randonnée à Sables d'Or les Pins. Plaquette éditée par la Communauté de Communes « Côtes de Penthièvre » :

Madame le Maire revient sur le tracé des sentiers situés à Sables d'Or qui figure sur la plaquette éditée par la Communauté de Communes « Côtes de Penthièvre ». La création de ces circuits de randonnée aurait dû obtenir au préalable l'accord des autorités en charge de la police et la gestion des espaces publics communaux. La commune a déjà demandé à la commune de Plurien de retirer du dossier de leur PLU le tracé de ce sentier. Un courrier sera adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes « Côtes de Penthièvre » afin de régulariser cette situation.

Opération Grand Site de France Cap Fréhel-Cap d'Erquy :

Madame Le Maire rappelle que la commune de Fréhel n'a pas adhéré à l'Opération Grand Site de France. La commune est cependant invitée à suivre ce dossier au sein du comité de pilotage en tant que commune riveraine du projet. Un diagnostic du territoire concerné a été rédigé et sera exposé au public lors de la réunion prévue le 4 décembre 2013 à Plurien.

Cercle Celtique « En avant Deux » :

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la composition du bureau de l'association « En Avant Deux » suite à leur assemblée générale du 27 septembre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,
Michèle MOISAN

La Secrétaire de séance,
Christiane BLINTZOWSKY.